



SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescence dorée
Mildiou
Oïdium
Vers de la grappe
Autres (cicadelles vertes,
cochenilles farineuses,
pyrale des agrumes)
Prévision météo
Liens utiles



ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva
Structures partenaires :
CA2B, SCA UVIB, Domaine
Comte Peraldi, Clos
Capitolo, CANICO, CAP,
Inter Bio Corse,
Viti-oenconseil

Directeur de publication :
Jean François Sammarcelli,
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
Maison de l'Agriculture
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CRVI de Corse



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office Français
de la Biodiversité par les
crédits issus de la redevance
pour pollutions diffuses
attribués au financement du
plan ÉCOPHYTO.

A RETENIR

Mildiou : encore présent mais risque faible sur la majeure partie du vignoble
Oïdium : augmentation des symptômes sur grappes – Période de forte sensibilité
Flavescence dorée : commencer à surveiller les symptômes
Tordeuses de la grappe : fin de 2^{ème} génération. 3^{ème} génération attendue d'ici 2 semaines
Cryptoblabes, Cochenilles : présence sur foyers historiques

• STADES PHENOLOGIQUES

La vigne conserve une avance de 10 à 15 jours par rapport à 2021. A l'exception de cas isolés, comme certains Vermentinu ou Sciaccarellu, l'ensemble du vignoble se trouve au stade fin « Fermeture de la grappe ». On assiste même à un début de véraison, sur Niellucciu et Grenache en Balagne.

• FLAVESCENCE DOREE

La réglementation a évolué (cf. [arrêté du 27 avril 2021](#)). A partir de 2022, elle se traduit par de nouvelles règles de surveillance et de lutte, impliquant la responsabilité des professionnels, et introduit la notion de « zone délimitée », qui regroupe une zone infestée et une zone tampon d'un rayon minimal de 500 mètres. Les autres zones sont considérées « exemptes ».

Arrêté préfectoral et zones délimitées : cliquer sur [ce lien](#).

Dates de traitement : cliquer sur [ce lien](#)

En cas de suspicion, prévenir la DDETSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 - Corse du sud : 04 95 50 39 40) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• MILDIOU

Observation : L'humidité matinale maintient une certaine pression. Sur la côte orientale, de nombreuses parcelles présentent de nouvelles contaminations sur feuilles, sporulentes (Niellucciu, Grenache, Muscat, Chardonnay, Vermentinu). Mais les intensités d'attaques restent faibles, et dans la majorité des situations la maladie est contenue. Quelques cas de rot brun sont également soulignés (Figari, Sartène). Sur le secteur Patrimoine / Cap corse, les orages du 28 juin ont entraîné une contamination dont les symptômes devraient être visibles à partir de maintenant.



Rot brun sur grappe

Evaluation du risque : Les conditions climatiques sont toujours défavorables au champignon. Hormis dans les zones touchées récemment par des orages (Cap corse : + de 30 mm, Patrimonio : 15 à 20 mm), l'EPI continue de baisser et se trouve à un niveau très bas. Le risque est faible en général, moyen à élevé localement.



Gestion du risque : limiter l'entassement de végétation afin de réduire l'humidité potentielle

• OÏDIUM

Observations : Les symptômes sur grappes sont en augmentation. Le Niellucciu est principalement atteint.

- En Balagne, la plupart des cépages sont concernés, soit la majorité des parcelles de Niellucciu, Biancu Gentile, et Aleatico, et dans une moindre mesure Vermentinu, Siccacellu et Muscat pg. La pression est importante.
- Sur la côte orientale et Patrimonio/Cap corse, les intensités d'attaque restent encore faibles, mais des parcelles en défaut de protection commencent à subir d'importantes dégâts.
- Ajaccio et Sartène : fréquence plus ou moins importante sur Niellucciu.

L'heure est à la vigilance !



Symptômes d'oïdium sur grappe
Photo S. Lamotte (Inter Bio Corse)



Symptômes d'oïdium sur grappe
Photo AG.Dubreuil-Lachaud (CDA 2B)

Evaluation du risque : Après le stade fermeture de la grappe, la vigne devient moins sensible à l'oïdium. Mais si le champignon s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies, entraînant par la suite l'apparition de pourriture grise ou acide. De nombreuses parcelles se trouvent encore à un stade très sensible.

Le risque est fort actuellement, et diminue sur parcelles saines après fermeture complète de la grappe.



Gestion du risque : favoriser l'aération du feuillage et des grappes, en prenant garde à l'échaudage.

• VERS DE LA GRAPPE

Observations : Le vol de 2^{ème} génération est terminé. A ce jour, aucun signalement de présence larvaire ou de perforations.

Evaluation du risque : Le risque est faible dans la majorité des cas. Le vol de 3^{ème} génération n'est pas prévu avant deux semaines environ, mais il est encore trop tôt pour se prononcer.



Gestion du risque : la confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

• PYRALES DES AGRUMES

Biologie : *Cryptoblabes gnidiella*, nommée pyrale du Daphné ou pyrale des agrumes, se nourrit du miellat sécrété par les cochenilles et/ou de raisins ayant atteint la maturité. Les premières larves apparaissent fin mai/début juin. La larve mature peut se nourrir des baies vertes. Ce lépidoptère est fortement nuisible puisqu'il cause des pertes de récolte importantes et peut engendrer des attaques de pourriture grise.

On peut facilement observer les larves sur les cépages dont les grappes ont déjà atteint le stade fermeture (Niellucciu, Grenache, Muscat à petit grain...), particulièrement sur vigne à forte vigueur, avec des grappes enchevêtrées. D'importants dégâts se sont produits en 2018, ainsi que les années suivantes selon les secteurs, au stade maturité des raisins. Certaines vendanges ont dû être précipitées lors de fortes attaques.

Observations : Les attaques de pyrales des agrumes augmentent dans le vignoble. Elles sont principalement liées à l'historique de la parcelle. Les larves âgées sont visibles, ainsi que de nombreuses chrysalides annonçant l'imminence d'une nouvelle génération.

Ces observations concernent surtout la Balagne, la côte orientale, Patrimonio, Porto-Vecchio et le sud de l'île.

Evaluation du risque : Faible à moyen en général, fort localement.



Larve de *Cryptoblabes* sur baie
Photo AG.Dubreuil-Lachaud (CDA 2B)



• COCHENILLES FARINEUSES

Biologie : La cochenille farineuse, *Pseudococcus viburni*, est un insecte piqueur-suceur se nourrissant de la sève des plantes. Son corps est couvert d'une cire poudreuse blanche. Elle sécrète du miellat et entraîne l'affaiblissement de la plante, une croissance ralentie, et surtout, à l'approche de la maturité, la destruction des baies avec apparition de foyers de pourriture (grise et/ou acide).

Observations : Les premières cochenilles ont fait leur apparition depuis plus d'un mois, sous les écorces et à la base des coursons. Actuellement, les populations remontent dans les grappes, s'accompagnent de miellat et sont repérables à la présence de fourmis. Les vieux ceps de Grenache et de Niellucciu sont particulièrement atteints, sur foyers historiques.

Evaluation du risque : Moyen en général, localement fort.



Cochenille farineuse



• AUTRES

- **Cicadelles vertes** : populations larvaires parfois importantes (côte orientales), mais peu de symptômes.
- **ESCA** : début des formes lentes et apoplectiques, essentiellement sur Niellucciu et Sciaccarellu.
- **Sécheresse** : premiers symptômes (Balagne, Agriates), avec chutes importantes d'apex, dessèchement des feuilles de la base et/ou signes d'échaudage, sur Grenache, Sciaccarellu et Niellucciu. Ailleurs, la pousse reste encore active malgré les conditions climatiques actuelles.
- **Grêle** : un fort épisode de grêle s'est produit le 28 juin sur le Cap corse et dans une moindre mesure à Patrimonio. Dans le Cap, les dégâts engendrés ont atteint de 10% à 25% de grappes touchées sur certaines parcelles.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 6 juillet	Jeudi 7 juillet	Vendredi 8 juillet	Samedi 9 juillet	Dimanche 10 juillet	Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet
Haute Corse/Corse du Sud							
	Beau temps	Temps ensoleillé		Quelques passages nuageux dimanche sur le relief		Retour du beau temps	

LIENS UTILES

PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les ! La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [Consulter la note nationale](#)

PRODUITS DE BIOCONTROLE : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Consulter la Liste](#)

RESISTANCE VIGNE : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2022](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.